



Vérifier au prononcé

**DECLARATION DE M. ELAYE YACIN ABDILLAHI MISSION
PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI A
L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL DE
LA REPUBLIQUE CENTRE AFRICAINE**

*DIX-SEPTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN
PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

25 Octobre 20113

Monsieur le Président,

La délégation djiboutienne souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République Centre africaine et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation n'e eu de cesse de souligner la nécessité pour toutes les parties prenantes de s'engager sur la voie de la tolérance mutuelle, du dialogue et de la réconciliation et de s'abstenir de tout acte de violence et de vengeance.

Dans le cadre de notre dialogue interactif, ma délégation souhaiterait formuler les deux recommandations suivantes :

-Première, Djibouti recommande aux autorités centre africaines de ratifier le deuxième Protocole facultatif du Pacte international relatifs aux Droits Civils et Politiques visant à abolir la peine de mort.

-Deuxième, Djibouti recommande aux autorités de la République Centre africaine de dispenser une formation appropriée au personnel pénitentiaire et de veiller à ce que les auteurs rendent comptent leurs actes, afin de prévenir les violations des droits de l'homme.

Enfin, Djibouti exhorte les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République Centre africaine a apporté leur plein soutien et à aider les autorités et les centre africains de toutes affiliations à trouver une sortie consensuelle aux difficultés actuelles, tant il est vrai que les défis auxquels la République Centre africaine est confrontée sont également ceux de l'Afrique.

Je vous remercie.